

Information au public

A partir du 6 janvier 2014, les Archives départementales d'Indre-et-Loire disposeront d'une salle de lecture unique située 6 rue des Ursulines à Tours.

Elle sera ouverte sans interruption du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Désormais, certains fonds d'archives devront être réservés au moins 2 jours ouvrés à l'avance avant leur consultation. Cette réservation se fait au moyen du [formulaire](#) disponible sur notre site Internet <http://archives.cg37.fr> à partir du 16 décembre 2013.

La liste de ces fonds est consultable directement à partir du formulaire de réservation qui présente également les conditions de communication spécifique de certains documents, tel le cadastre.

La consultation des autres fonds se fera sans réservation, lors de l'arrivée dans la salle de lecture unique de Tours.

Pour toutes informations complémentaires, [un formulaire de contact](#) est à votre disposition sur notre site Internet.

FAQ

Je veux venir le vendredi 10 janvier, à 9h00, quand dois-je réserver pour que ma demande soit prise en compte ?

- *Au plus tard le mardi 8 janvier à 9h00.*

Je veux venir le lundi 13 janvier, à 9h00, quand dois-je réserver pour que ma demande soit prise en compte ?

- *Au plus tard le jeudi 9 janvier à 9h00.*

Je ne peux pas venir le jour prévu, combien de temps mes documents sont-ils réservés ?

- *Les documents sont réservés et disponibles dans la salle de lecture de Tours pendant une période de 7 jours consécutifs. Au-delà de ce délai, ils devront de nouveau faire l'objet d'une réservation à distance via le formulaire dédié disponible sur le site Internet des Archives départementales.*

Combien de documents puis-je réserver ? *12 cotes par jour.*

Comment faire pour consulter le cadastre ?

- *La consultation de ces documents fait l'objet d'un accueil sur rendez-vous sur le site de Chambray-lès-Tours, en appelant le 02.47.80.89.00.*

Comment faire si je ne connais pas la cote du document que je souhaite consulter ?

- *Le site Internet des Archives départementales met à disposition des chercheurs un grand nombre d'outils destinés à guider le public, dans la [rubrique Chercher](#) : guide thématique de recherche, inventaires en ligne, index, fiches pratiques, moteur de recherche dans les fonds contemporains... Ils permettent de relever la cote du ou des documents que l'on souhaite consulter, présentent le contenu des fonds d'archives classés, indiquent les sources complémentaires disponibles. Si l'interrogation sur la cote subsiste, ou dans le cadre d'une recherche plus large ou détaillée, une demande peut être adressée à la Direction des Archives, par l'intermédiaire du [formulaire de contact](#) du site Internet ou par courrier postal.*